

Guide Patient

Informations importantes
à l'attention des patients
commençant un traitement
par LEMTRADA®

Diffusé sous l'autorité de l'ANSM

LEMTRADA®
alemtuzumab^{12mg}_{iv}

Carte Patient



Table des matières

1> Introduction :	
Qu'est-ce que LEMTRADA® et comment agit-il ?	05
2> Présentation du traitement par LEMTRADA®	06
3> Principaux effets indésirables graves	09
4> Autres informations utiles	14
5> Planifier votre calendrier de suivi biologique	15
6> Termes utiles à connaître	16
7> Comment contacter vos médecins	18

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Bienvenue

Votre médecin vous a délivré ce guide patient ainsi qu'une carte patient pour vous apporter des informations sur votre traitement actuel par LEMTRADA®.

- ✓ Ce guide patient doit être revu attentivement avec votre médecin lors de votre première prescription de LEMTRADA® puis régulièrement lors des visites de suivi. Il est destiné à vous sensibiliser aux symptômes des maladies auto-immunes (maladies au cours desquelles votre système immunitaire attaque votre corps par erreur) et des infections graves. Ce guide est également destiné à vous sensibiliser sur la nécessité de respecter le suivi biologique, d'être vigilant sur l'apparition des symptômes et de consulter immédiatement un médecin s'ils surviennent.

Ce guide contient également un chapitre qui vous aidera à comprendre certains des termes médicaux de cette brochure, et un chapitre regroupant des médecins que vous pouvez consulter dans le cadre de votre parcours de soins. Cela concerne votre neurologue et tout autre médecin que vous consultez régulièrement.

- ✓ La carte patient a pour but d'informer tout professionnel de santé de votre traitement par LEMTRADA®. Vous devez porter cette carte avec vous en toutes circonstances et la montrer à tout professionnel de santé.

De plus, si votre infirmière ou votre médecin ne vous a pas fourni la notice patient, veuillez la demander.

Ce guide ne doit pas remplacer les discussions avec votre neurologue ou avec les autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge de votre SEP. Il doit être consulté avec la notice patient de LEMTRADA®.

Si vous constatez l'un des signes ou symptômes décrits dans ce guide, veuillez à en informer immédiatement votre médecin ou tout autre professionnel de santé intervenant dans votre prise en charge.

1> Introduction : Qu'est-ce que LEMTRADA® et comment agit-il ?

LEMTRADA® est un médicament délivré sur ordonnance à l'hôpital pour le traitement de certaines formes de sclérose en plaques (SEP) chez l'adulte. LEMTRADA® ne guérit pas la sclérose en plaques (SEP) mais peut réduire le nombre de poussées. Il peut également aider à ralentir certains signes et symptômes de la SEP. Dans les études cliniques, les patients traités par LEMTRADA® présentaient moins de poussées et étaient moins susceptibles de présenter une progression du handicap que les patients traités par interféron bêta plusieurs fois par semaine.

Il vous a été prescrit parce que le ou les traitements précédents n'ont pas été suffisamment efficaces.

LEMTRADA® agit sur votre système immunitaire afin de limiter ses attaques contre votre système nerveux, responsables des poussées de SEP. Après un cycle de traitement par LEMTRADA®, il est possible que vous présentiez d'autres pathologies auto-immunes ou des risques d'infections graves.

Il est important que vous compreniez ces risques et que vous sachiez comment surveiller leur éventuelle apparition.

2> Présentation du traitement par LEMTRADA®

Comment LEMTRADA® est-il administré ?

LEMTRADA® est administré par perfusion intraveineuse en deux cycles de traitement minimum.

Pendant le premier cycle de traitement, vous recevrez une perfusion de quelques heures par jour pendant 5 jours (cycle 1).

Un an plus tard, vous recevrez une perfusion par jour pendant 3 jours (cycle 2).

LEMTRADA® ne vous sera pas administré entre les deux cycles.

Les études ont montré que les 2 cycles de traitement étaient efficaces pour la plupart des patients pendant 6 ans et plus. Néanmoins, chez certains patients, un traitement supplémentaire de 3 jours peut être nécessaire dans les années suivant les 2 premiers cycles.

Vous devrez être suivi pendant les 4 années suivant la dernière perfusion de LEMTRADA® afin de pouvoir détecter tout effet indésirable. (se référer à la rubrique : **« Devrai-je réaliser des examens après le traitement par LEMTRADA® ? »**)

Devrai-je faire quelque chose avant d'être traité par LEMTRADA® ?

Pour s'assurer que LEMTRADA® est un traitement approprié pour vous, votre médecin vérifiera :

- ✓ Tous les médicaments que vous prenez.
 - ✓ Si vous souffrez d'une infection (y compris la tuberculose).
 - ✓ Si on vous a diagnostiqué un cancer.
 - ✓ Si on vous a diagnostiqué des anomalies du col de l'utérus.
 - ✓ Si vous êtes enceinte ou prévoyez de l'être prochainement.
 - ✓ Les vaccins que vous avez reçus et pourra vous conseiller de compléter le programme de vaccination si vous ne l'avez pas fait. Votre médecin peut également vous conseiller d'effectuer d'autres vaccinations avant de commencer le traitement par LEMTRADA®.
- Votre médecin discutera également de votre régime alimentaire. Pour réduire le risque d'infection après votre traitement, il est recommandé d'éviter les viandes crues ou insuffisamment cuites, les fromages à pâte molle et les produits laitiers non pasteurisés deux semaines avant, pendant et au moins 1 mois après votre perfusion de LEMTRADA®.

- Votre médecin vous prescrira des examens sanguins et urinaires à réaliser. Ces examens permettent de déterminer si LEMTRADA® peut vous être administré.

Devrai-je réaliser des examens après le traitement par LEMTRADA® ?

Le traitement par LEMTRADA® peut augmenter le risque de survenue de maladies auto-immunes (maladies au cours desquelles votre système immunitaire attaque votre corps par erreur). Elles peuvent survenir de nombreuses années après votre traitement (description dans le chapitre 4 de ce guide).

Par conséquent, une fois que vous aurez reçu LEMTRADA®, vous devrez être suivi et réaliser des analyses de sang et d'urines mensuellement durant plusieurs années. Votre médecin vérifiera les résultats de ces examens pour vérifier si vous développez un effet indésirable.

Ces examens devront être réalisés mensuellement et pendant 4 ans après votre dernière perfusion de LEMTRADA®, même si vous vous sentez bien (cela signifie que vous avez ni symptôme, ni effet secondaire) et que les symptômes de votre SEP sont contrôlés. En effet, des effets indésirables peuvent survenir même de nombreuses années après votre dernier cycle de traitement par LEMTRADA®. Dans de rares cas, ils peuvent potentiellement menacer votre pronostic vital. Il est donc très important de continuer à être suivi et à surveiller l'apparition de tout symptôme. En faisant cela, il sera plus probable qu'un problème soit détecté rapidement et qu'il soit traité immédiatement.

Cela signifie que vous devez vous engager à réaliser ces examens sanguins et urinaires tous les mois pendant les 4 années qui suivent votre dernière perfusion de LEMTRADA®. Vous devrez établir une relation étroite avec votre médecin pour veiller à ce que ces examens soient réalisés et pour les planifier en fonction de vos activités quotidiennes.

Si vous êtes une femme, il est important que vous évitiez d'effectuer les analyses d'urines mensuelles pendant vos cycles menstruels car cela peut entraîner des résultats erronés.

Pour vous aider à mieux comprendre la persistance des effets du traitement et la durée du suivi requis, la figure 1 montre le schéma d'administration et le suivi :

Figure 1 : Durée des effets du traitement et durée du suivi requis



* **Note :** Une étude ayant suivi les patients pendant 6 ans après la 1^{ère} perfusion (cycle 1) a montré que la majorité des patients n'avaient pas besoin d'un cycle de traitement supplémentaire après les 2 cycles de traitements initiaux.

Le tableau suivant indique quels sont les examens à réaliser, quand et pendant combien de temps.

Tableau I : Types et calendrier des tests

Examen	Quand	Pendant combien de temps ?
Analyse de sang	Avant le début du traitement et tous les mois après le traitement	Durant 4 ans après votre dernière perfusion de LEMTRADA®
Analyse d'urines	Avant le début du traitement et tous les mois après le traitement	Durant 4 ans après votre dernière perfusion de LEMTRADA®

3> Principaux effets indésirables

Comme mentionné ci-dessus, les patients ayant reçu LEMTRADA® présentent un risque de développer des infections graves et certaines pathologies auto-immunes. Ces effets indésirables peuvent survenir des semaines, des mois ou des années après le traitement par LEMTRADA® (effets secondaires retardés).

Les pathologies auto-immunes incluent :

- ✓ Des troubles thyroïdiens ;
- ✓ Le Purpura Thrombopénique Immunologique : PTI (trouble hémorragique) ;
- ✓ Des troubles rénaux.

Toutes ces pathologies peuvent être traitées si elles sont identifiées précocement mais retarder leur prise en charge peut accroître le risque de complications. C'est la raison pour laquelle il est très important que :

- ✓ **vous réalisiez régulièrement des analyses de sang et d'urines afin de pouvoir initier rapidement un traitement en cas d'apparition de l'un de ces désordres**
- ✓ **vous, vos proches et/ou soignants sachiez reconnaître tout signe ou symptôme évocateur de l'une de ces pathologies pour en informer votre médecin**

Dans les chapitres suivants, vous apprendrez à reconnaître les signes et symptômes liés à ces effets indésirables et à savoir quoi faire s'ils surviennent.

Infections graves

Les patients traités par LEMTRADA® sont exposés à un risque augmenté d'infection grave. Si vous développez des symptômes d'une infection grave, tels que de la fièvre, des frissons et / ou des ganglions enflés, vous devrez peut-être être hospitalisé. Vous devez également signaler à votre médecin tout symptômes tels que essoufflement, toux, respiration sifflante, douleur ou oppression thoracique et crachats de sang, car ils peuvent être causés par une pneumopathie.

Il est important de signaler aux médecins de l'hôpital que vous avez été traité par LEMTRADA®.

Signaler à votre médecin si vous présentez une infection grave avant le début de votre traitement par LEMTRADA®, votre médecin retardera le traitement jusqu'à ce que l'infection soit résolue.

Vous ne devez pas être vacciné avec certains types de vaccins (vaccins vivants) si vous avez récemment reçu un traitement par LEMTRADA®.

Manifestations auto-immunes

1. Troubles thyroïdiens

La thyroïde est une glande qui se trouve à la base du cou. Cette glande produit des hormones importantes pour tout votre organisme. Chez certaines personnes, le système immunitaire s'attaque par erreur aux cellules de la glande thyroïde (trouble thyroïdien auto-immun), ce qui affecte sa capacité à produire des hormones et à contrôler leur taux.

LEMTRADA® peut entraîner différents types de troubles thyroïdiens, notamment :

- ✓ **Une hyperactivité de la thyroïde ou hyperthyroïdie** : cette pathologie survient lorsque la thyroïde produit trop d'hormones.
- ✓ **Une activité insuffisante de la thyroïde ou hypothyroïdie** : cette pathologie survient lorsque la thyroïde ne produit pas assez d'hormones.

Vous devrez réaliser une analyse de sang avant le début de votre traitement par LEMTRADA®, puis tous les 3 mois après la dernière perfusion du premier cycle de traitement, et jusqu'à 4 ans suivant la dernière perfusion du dernier cycle de traitement. Cette analyse de sang aidera votre médecin à détecter rapidement un trouble thyroïdien.

Quels sont les signes et symptômes d'une hyperactivité de la thyroïde ?

Ils peuvent inclure :

- ✓ Transpiration excessive
- ✓ Perte de poids inexplicable
- ✓ Yeux exorbités
- ✓ Nervosité
- ✓ Palpitations

Quels sont les signes et symptômes d'une activité insuffisante de la thyroïde ?

Ils peuvent inclure :

- ✓ Prise de poids inexplicable
- ✓ Sensation de froid
- ✓ Fatigue accentuée
- ✓ Apparition récente d'une constipation

Que faire en cas de trouble thyroïdien ?

Si vous constatez l'un de ces signes ou symptômes, avertissez immédiatement votre médecin. Il déterminera le traitement le plus approprié en fonction du type de trouble thyroïdien dont vous êtes atteint. Il est important de suivre les recommandations du médecin afin de permettre une efficacité optimale du traitement. Parfois, vous n'aurez pas besoin de traitement. Néanmoins, dans certains cas, vous aurez besoin d'être traité à vie à l'aide de médicaments permettant de contrôler votre trouble thyroïdien. Dans certains cas, il sera peut-être nécessaire de retirer votre glande thyroïde.

Il est très important que votre trouble thyroïdien soit correctement traité, en particulier si vous débutez une grossesse après avoir été traitée par LEMTRADA®. En effet, un trouble thyroïdien non traité peut être nocif pour l'enfant avant ou après sa naissance.

2. Purpura Thrombopénique Immunologique (PTI)

Le PTI est un trouble hémorragique qui résulte d'un nombre insuffisant de plaquettes dans le sang. Un PTI grave se produit chez environ 1% des patients traités par LEMTRADA®. Les plaquettes sont nécessaires pour permettre une coagulation normale du sang. Le PTI peut entraîner des hémorragies graves. Il peut être traité s'il est détecté rapidement. Mais en l'absence de traitement, il peut entraîner de graves problèmes de santé, voire le décès.

Une analyse de sang permettra à votre médecin de détecter toute modification du nombre de plaquettes et ainsi d'identifier rapidement cet effet indésirable. Votre médecin réalisera une analyse de sang avant le traitement par LEMTRADA® et tous les mois après la dernière perfusion de LEMTRADA®. Les prélèvements mensuels devront se poursuivre jusqu'à 4 ans après votre dernière perfusion du dernier cycle de traitement.

Le PTI peut débiter rapidement et survenir entre les tests sanguins. Il est donc important que vous en connaissiez les signes et symptômes.

Quels sont les signes et symptômes évocateurs du PTI ?

- ✓ Petites taches de couleur rouge, rose ou violette disséminées sur la peau
- ✓ Apparition fréquente d'ecchymoses (bleus)
- ✓ Saignements plus prolongés que d'habitude en cas de coupure
- ✓ Règles plus abondantes, plus longues ou plus fréquentes que d'habitude ou saignements entre les règles
- ✓ Saignement des gencives ou du nez inhabituel et/ou prolongé
- ✓ Toux avec émissions de sang

Veillez-vous référer à la figure 2 qui montre des exemples d'ecchymoses et d'éruptions causées par le PTI.

Consultez immédiatement votre médecin si vous constatez l'un de ces signes ou symptômes. Si vous n'arrivez pas à le joindre, vous devez immédiatement contacter les urgences médicales et leur présenter votre carte patient LEMTRADA®.

Que faire en cas de PTI ?

Il est préférable d'identifier et de traiter un PTI **le plus tôt possible**. C'est pourquoi il est très important de continuer à réaliser les analyses de sang mensuelles [qui permettent de détecter un problème avant que vous remarquiez de symptômes]. Il est également important que vous, vos proches et/ou vos soignants soyez attentifs à la survenue de l'un des signes ou symptômes décrits dans ce guide. La prise en charge tardive d'un PTI augmente le risque de survenue de problèmes plus graves.

Figure 2 : Exemples d'ecchymoses et d'éruptions causées par le PTI

Ces images montrent quelques exemples d'ecchymoses et d'éruptions causées par le PTI

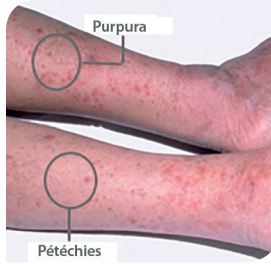
Note : Ces images ne sont qu'un guide pour montrer des exemples d'ecchymoses ou d'éruptions cutanées.



Exemple d'apparition d'ecchymoses excessives au moindre traumatisme sur une jambe

Localisation sur le corps ?

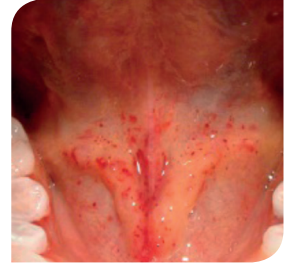
Il est important de noter qu'elles peuvent survenir à n'importe quel endroit sur le corps et pas seulement sur les jambes.



Exemple de jambes présentant des tâches rouges, roses ou violettes disséminées sur la peau. Elles peuvent ressembler à des piqûres d'aiguille (pétéchie) mais elles peuvent également être plus grosses (purpura).

Localisation sur le corps ?

Il est important de noter que ces taches peuvent apparaître à n'importe quel endroit du corps, et pas seulement sur les jambes.



Exemple de tâches dues à un saignement sous la langue.

Localisation sur le corps ?

Elles peuvent survenir n'importe où dans la bouche (sous la langue, palais, intérieur des joues, langue, gencives).

Si il est détecté rapidement, un PTI peut généralement être traité. Si vous développez un PTI, votre médecin décidera avec vous du traitement le plus adapté.

Si vous constatez l'un de ces signes ou symptômes (tels que décrits ci-dessus), informez-en immédiatement votre médecin. Si vous n'arrivez pas à le joindre, vous devez vous rendre aux urgences médicales et leur présenter votre carte patient LEMTRADA®.

3. Maladies rénales (telles que la maladie des anticorps anti-membrane basale glomérulaire : anti-MBG)

LEMTRADA® entraîne rarement des troubles rénaux, comme la maladie des anticorps anti-membrane basale glomérulaire ou anti-MBG. Il s'agit d'une pathologie auto-immune qui peut gravement endommager les reins. La maladie anti-MBG peut également entraîner des lésions pulmonaires, bien qu'aucun cas n'ait été signalé lors des études avec LEMTRADA®. En l'absence de traitement, elle peut provoquer une défaillance rénale nécessitant une dialyse chronique ou une greffe et peut éventuellement entraîner la mort.

Des analyses de sang et d'urines permettront à votre médecin de surveiller tout signe évocateur d'une maladie rénale et ainsi détecter rapidement cet effet indésirable. Ces examens seront réalisés avant le traitement par LEMTRADA® et tous les mois après la dernière perfusion du premier cycle de LEMTRADA®. Si vous êtes une femme, il est important que vous évitiez d'effectuer les analyses d'urines pendant vos cycles menstruels car cela peut entraîner des résultats erronés. Ces examens se poursuivront pendant les 4 années qui suivent la dernière perfusion.

Les troubles rénaux peuvent également être détectés par certains signes et symptômes que vous devez connaître.

Quels sont les signes et symptômes de maladies rénales (telles que la maladie anti-MBG) ?

- ✓ **Présence de sang dans les urines** : elles peuvent être rouges ou couleur thé.
- ✓ **Œdème** : gonflement des jambes ou des pieds

La maladie anti-MBG peut également potentiellement endommager vos poumons, ce qui peut entraîner des crachats de sang.

Que faire en cas de maladies rénales (telles que la maladie anti-MBG) ?

Consultez immédiatement votre médecin si vous constatez l'un de ces signes ou symptômes. Si vous n'arrivez pas à le joindre, vous devez immédiatement contacter les urgences médicales.

Dans la plupart des cas, les médecins peuvent traiter les troubles rénaux. Il est préférable de commencer le traitement le plus tôt possible. Il est important que vous sachiez reconnaître les signes et symptômes de maladie rénale y compris ceux de la maladie anti-MBG, et de réaliser les examens de laboratoire réguliers (analyses de sang et d'urine). Les troubles rénaux nécessitent presque toujours un traitement qui doit être débuté immédiatement si nécessaire.

IMPORTANT

Tous ces désordres auto-immuns pouvant survenir rapidement mais également longtemps après le cycle de traitement par LEMTRADA®, il est très important de continuer à réaliser les examens biologiques mensuels (même si vous vous sentez bien).



Vous devez continuer de surveiller l'apparition de signes et symptômes.



Vous devez le faire pendant les 4 années suivant votre dernier cycle de traitement par LEMTRADA®.



Une détection et un diagnostic précoces améliorent vos chances d'évolution favorable.

Conservez sur vous votre carte patient et montrez-la à tout professionnel de santé impliqué dans votre prise en charge médicale (y compris pour des maladies autres que la SEP) et particulièrement en cas d'urgence médicale.

4> Autres informations utiles

Que dois-je savoir sur la vaccination ?

Si vous n'êtes pas à jour de vos vaccins, votre médecin déterminera s'il est nécessaire de vous vacciner avant le traitement par LEMTRADA®. Un cycle de traitement par LEMTRADA® ne devra pas commencer avant au moins 6 semaines après tout vaccin administré.

Fertilité / grossesse / contraception

L'influence de LEMTRADA® sur votre fertilité pendant la période où il est présent dans votre organisme est inconnue. Adressez-vous à votre médecin si vous souhaitez débiter une grossesse.

L'influence de LEMTRADA® sur le fœtus est inconnue. Vous devez utiliser un moyen de contraception efficace pendant votre cycle de traitement par LEMTRADA® et pendant au moins 4 mois suivant chaque cycle de traitement par LEMTRADA® (sauf si votre médecin vous indique que cela n'est pas nécessaire car vous ne pouvez pas être enceinte, par exemple si vous avez subi une hystérectomie). Cela permettra de s'assurer que LEMTRADA® est entièrement éliminé de votre corps avant de débiter une grossesse.

Veillez à discuter avec votre médecin si vous envisagez de concevoir un enfant.

Si vous êtes déjà enceinte, vous devrez décider avec votre médecin si les bénéfices du traitement sont supérieurs au risque potentiel pour le fœtus.

La transmission de LEMTRADA® au bébé par le lait maternel n'est pas connue, mais ce risque ne peut être exclu. Il est donc recommandé de ne pas allaiter pendant chaque cycle de traitement par LEMTRADA® ni pendant les 4 mois suivants. Il convient toutefois de tenir compte des bénéfices du lait maternel (qui peut contribuer à protéger l'enfant contre les infections). Si vous souhaitez allaiter, parlez-en à votre médecin. Il vous aidera à faire le meilleur choix pour vous et votre enfant.

Quelles autres informations dois-je transmettre à mon médecin ?

Veillez à informer votre médecin ou votre équipe soignante de tout nouveau problème de santé apparu et de tout nouveau médicament pris depuis votre dernière consultation. Il peut s'agir de médicaments sur ordonnance ou en vente libre, de vitamines, de médicaments à base de plantes ou de compléments alimentaires. Il est important que votre médecin en soit informé et adapte vos traitements.

5> Planifier votre calendrier de suivi biologique

Les maladies auto-immunes décrites dans ce guide peuvent apparaître longtemps après l'administration d'un cycle de traitement par LEMTRADA®. Il est donc très important de continuer à réaliser les examens mensuels (même si vous vous sentez bien) pendant les 4 ans suivant la dernière perfusion du dernier cycle de traitement par LEMTRADA®.

Étant donné que vous ne recevez LEMTRADA® que lors de 2 cycles de traitement, à un an d'intervalle, vos examens devront être planifiés séparément.

N'oubliez pas que si vous remarquez l'un des signes ou symptômes décrits dans ce guide, le rapporter permet une détection et un diagnostic précoces, qui améliorent les chances d'évolution favorable.

6> Glossaire des termes utiles

Maladie des anticorps anti-membrane basale glomérulaire (maladie anti-MBG) :

Maladie causée par le système immunitaire, qui s'attaque à vos reins (voire aux poumons). Les reins sont alors endommagés et ne fonctionnent pas correctement, voire pas du tout. Vous pouvez donc avoir besoin d'une dialyse et/ou d'une greffe de reins. Si la maladie est détectée rapidement, elle peut être traitée, mais en l'absence de traitement, elle peut être mortelle.

Manifestations / désordre auto-immun(e) :

Normalement, le système immunitaire protège l'organisme contre les bactéries, virus, et autres agents pathogènes. S'il s'attaque aux propres cellules et organes d'une personne, il s'agit d'une maladie ou d'un désordre auto-immun(e). Dans le cas de la SEP, le système immunitaire identifie le cerveau ou la moelle épinière comme des corps étrangers et les endommage. D'autres pathologies auto-immunes peuvent endommager d'autres organes ou les cellules sanguines.

Trouble thyroïdien auto-immun :

Attaque du système immunitaire contre les cellules de la thyroïde. Les troubles thyroïdiens auto-immuns peuvent être traités. En voici deux exemples :

- > hyperthyroïdie : lorsque la thyroïde produit trop d'hormones.
- > hypothyroïdie : lorsque la thyroïde ne produit pas assez d'hormones.

Dialyse :

Procédé visant à éliminer les déchets et l'excès d'eau dans le sang lorsque les reins ne fonctionnent pas correctement.

Système immunitaire :

Système de défense de l'organisme contre les infections, les substances étrangères et les cellules anormales.

Perfusion :

Administration lente d'une solution (liquide contenant un médicament) dans une veine à l'aide d'une aiguille.

PTI (Purpura Thrombopénique Immunologique) :

Le PTI est une pathologie qui résulte d'un nombre insuffisant de plaquettes dans le sang. Les plaquettes sont nécessaires pour une coagulation normale du sang. Le PTI peut entraîner des hémorragies graves. Il peut être traité s'il est détecté rapidement, mais en l'absence de traitement, il peut occasionner de graves problèmes de santé, voire le décès.

Lymphocytes (type de globules blancs) :

Cellules du sang qui aident l'organisme à combattre l'infection. Ces cellules font partie du système immunitaire.

Plaquettes :

Les plaquettes sont nécessaires à une coagulation normale du sang. Elles sont présentes dans la circulation sanguine. Elles arrêtent les saignements en s'agglomérant pour former un caillot. Ce caillot permet de refermer de petites coupures ou lésions de la peau.

Thyroïde :

Glande qui se trouve à la base du cou. Elle produit des hormones importantes pour réguler le métabolisme.

7> Comment contacter vos médecins

Pour pouvoir contacter plus facilement votre médecin ou votre équipe soignante, indiquez leur numéro de téléphone et adresse dans le tableau suivant.

Médecin/équipe soignante	Téléphone	Adresse

Médecin/équipe soignante	Téléphone	Adresse

Pour plus d'informations, demandez au médecin ou à l'infirmière de vous remettre la notice ou consultez la sur la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

SANOFI GENZYME 

Sanofi Aventis France
82 Avenue Raspail
94250 Gentilly

Information médicale et pharmaceutique

Métropole
DOM TOM

0 800 394 000
0 800 626 626

Service & appel gratuits

Appel depuis l'étranger : +33 1 57 63 23 23

Pour plus d'informations, consultez le Résumé des Caractéristiques du Produit, sur la base de données publique des médicaments <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr> ou sur le site de l'EMA <http://www.ema.europa.eu/>

7000020042-02/2018

LEMTRADA[®]
alem^{12mg}tuzumab_{IV}